

# REGLEMENT

## Horaires

Vendredi 9 février 2024

- 16H-20H contrôle administratif a la base du VCTT

Samedi 10 février 2024

- 6H -7H contrôle administratif a la base du VCTT
- 7h Briefing obligatoire et remise GPS
- 8H départ de la première boucle 120km (casse-croute station essence) et retour à Royère
- 12H-15H repas burger frites/dessert
- 14H départ deuxième boucle 70km plus technique
- 15H dernier départ
- 20H repas entrecôte-gratin de pomme de terre/dessert (repas en supplément)

## Tarif

- Adhésion au club + inscription pilotes+repas samedi midi+location GPS 100€
- Passager rando+repas Samedi midi 50€
- Repas du soir 18€

## Article 1-Organisation et responsabilité

Le Vassivière Club Tout Terrain est l'entité organisatrice de l'évènement. Le Vassivière Club Tout Terrain a souscrit une assurance responsabilité civile pour cette organisation.

L'objectif de cette organisation est la découverte de plusieurs départements et/ou régions dans un rythme de balade. Ce n'est pas une manifestation sportive. Il n'y a ni classement, ni chronométrage.

Le Vassivière Club Tout Terrain ne peut être tenue pour responsable des modifications, des annulations totales ou partielles, des restrictions imposées par les

collectivités locales, ou par des évènements extérieurs graves (attentats, virus, catastrophes naturelles, grèves, etc....).

## **Article 2 – Participants**

Peut participer à cet évènement, toute personne âgée d'au moins 18 ans, et titulaire du permis en cours de validité correspondant à la machine utilisée.

Les participants devront fournir les documents administratifs légaux concernant leur véhicule

(carte grise et attestation d'assurance valide).

Les passagers sont acceptés si le véhicule est homologué 2 places

## **ARTICLE 3 – Véhicules**

Sont autorisées à participer à cet évènement toutes motos de type enduro ou quad avec une cylindrée minimum de 125 cm<sup>3</sup>.

Les side car, SSV, ou 4X4 ne sont pas acceptés à l'exception de quelques véhicules de l'organisation.

Les motos et quads doivent être conformes à la réglementation en vigueur du Code de la Route

(clignotants, klaxon, bruit, rétroviseurs, lumière, plaque d'immatriculation, etc....). Le parcours empruntant des voies non goudronnées (pistes, chemins), les motos et quads doivent être équipés off road et obligatoirement de pneus à tétines ou crampons.

## **ARTICLE 6 – Parcours**

Le GPS sera fourni par le Vassivière Club Tout Terrain.

Les GPS personnels sont strictement interdits.

La trace GPS est un moyen de guider le participant sur l'ensemble d'une étape d'un point A à un point B.

Cette trace ne signale en aucun cas les zones de danger où la vitesse à respecter. Seul le participant est responsable de sa conduite. L'organisation ne peut être tenue responsable d'un incident lié à l'absence d'informations sur les traces GPS.

### **Propriété et utilisation des traces :**

Certains chemins habituellement interdits aux véhicules terrestres à moteur sont exceptionnellement autorisés pour l'évènement. Le Vassivière Club Tout Terrain obtient des autorisations de passages uniquement pour la date de l'évènement. Par conséquent, le Vassivière Club Tout Terrain décline toute responsabilité concernant

le fait d'emprunter ces chemins en dehors de cette organisation. De plus, en s'inscrivant, le participant achète le droit de participer, et donc d'utiliser les traces aux dates de l'événement et uniquement à celles-ci. En aucun cas le participant n'achète les traces, qui restent la propriété intellectuelle du Vassivière Club Tout Terrain.

Par conséquent, la diffusion de ces traces est totalement interdite. L'utilisation de ces dernières hors de cet événement, ou à des fins commerciales seront passibles de poursuites judiciaires.

## **Règlementation**

Chaque participant s'engage à :

Être en possession de ces différents documents (pièce d'identité, permis de conduire valide, carte grise de la moto quad, attestation d'assurance valide).

Être en possession d'une assurance Responsabilité Civile au minimum. Une assurance Individuelle Accident est recommandé.

Posséder un équipement off road homologué (casque, gants, veste, pantalon, bottes ou à défaut chaussures montantes pour les quads).

Respecter scrupuleusement le Code la Route, les autres usagers ainsi que les riverains.

## **ARTICLE 5 - Procédure de départ et roulage**

Le départ de chaque boucle se fait dans un créneau horaire défini par le Vassivière Club Tout Terrain. Il sera donné par le Vassivière Club Tout Terrain par vagues de cinq participants toutes les 2 minutes.

Chaque participant est autonome et doit obligatoirement suivre la ou les traces fournies par le Vassivière Club Tout Terrain via le GPS.

Afin que cet événement se déroule au mieux, chaque participant s'engage à respecter les préconisations suivantes :

Rouler au pas lors de toute traversée de villages, hameaux, fermes, et à proximité de troupeaux, cyclistes et autres usagers des chemins : 10 km/h maximum Couper le moteur lors d'un croisement de troupeaux (vaches, moutons), et à l'approche de cavaliers.

Ne pas dépasser les 60 km/h maximum dans les parties off road les plus roulantes (pistes).

Respecter le Code de la Route sur les voies goudronnées.

A aucun moment un participant ne doit quitter la trace off road pour emprunter une zone hors chemin (hors-piste interdit par la loi Lalonde de 1991).

Il est strictement interdit de s'arrêter, de se garer, de faire une pause dans des endroits non prévus à cet effet (bas-côtés de route, chemins, fossés, champs, propriétés privées, etc...).

Seuls les parkings, les aires de repos et les lieux mis en place par le Vassivière Club Tout Terrain sont autorisés pour cela.

Si un participant venait à s'égarer de la trace principale, il devra obligatoirement prévenir l'organisateur afin que celui-ci lui indique un itinéraire bien précis pour récupérer la trace.

## **ARTICLE 7 – Repas**

L'inscription comprend le repas du samedi midi (hors boissons).

La consommation d'alcool lors de la randonnée est soumise au Code de la Route. Des contrôles de gendarmerie peuvent être effectués n'importe où sur le parcours. Nous conseillons donc aux participants de ne pas consommer d'alcool lors des étapes.

## **ARTICLE 9 - Début et fin de l'organisation**

L'évènement débute officiellement lors de l'arrivée de chaque participant sur le lieu de départ, le vendredi à partir de 16h00. Il se termine lorsque chaque participant quitte l'évènement définitivement à 20h

## **ARTICLE 10 – Briefings**

Avant le début de la randonnée, un briefing sera donné par l'organisateur. Il est obligatoire pour tous les participants et se déroulera à 7h00 le samedi.

## **ARTICLE 11 – Ravitaillement**

Chaque participant doit être autonome durant toute la durée de l'évènement. Une station essence sera intégrée sur la trace GPS à Royère de Vassivière(<https://maps.app.goo.gl/TSTazX95J8XjXfVu5>) et Feniers

(<https://maps.app.goo.gl/uXLtaMTfXA6NDVYY8>), afin que chacun puisse ravitailler quand bon lui semble.

Cependant, une autonomie de 90 kms minimum est recommandée.

L'essence du participant n'est pas comprise dans le tarif d'engagement.

## **ARTICLE 12 - Assistance / Panne**

Si un participant subit une avarie mécanique légère (crevaison, panne ou petite casse), il doit faire appel à la solidarité et l'entraide motarde afin de pouvoir réparer et repartir.

Si l'entraide motarde ne suffit pas à réparer sur place et que le participant est obligé d'abandonner, il devra prévenir son assistance et/ou son assurance pour le récupérer. Le Vassivière Club Tout Terrain met à disposition des participants une assistance pour un retour à Royère de Vassivière, si, et seulement si, le participant n'a personne pour venir le chercher.

En aucun cas le Vassivière Club Tout Terrain n'interviendra pour ramener des véhicules avec des pannes légères réparables, des crevaisons, ou des pannes d'essence.

Le Vassivière Club Tout Terrain ne peut être tenu pour responsable d'éventuels dégâts constatés après une intervention d'assistance.

Chaque participant ayant subi une panne nécessitant l'intervention d'une assistance quelle qu'elle soit, s'engage à sortir son véhicule des chemins et à se mettre en sécurité dans l'attente de celle-ci. Le participant ne doit en aucun cas gêner la circulation des autres usagers en étant placé sur le bord d'une route ou d'un chemin dans l'attente de l'assistance.

## **ARTICLE 13 – Accident**

En cas d'accident grave d'un participant sur le parcours, ce dernier, ou à défaut un tiers, doit prendre contact avec les secours en appelant le 18, le 112 ou le 15. La localisation précise (points GPS), se trouve dans le menu du GPS.

Un participant avant eu à sa connaissance un accident nécessitant l'intervention des secours, devra contacter au plus vite le responsable de l'organisation.

En aucun cas le Vassivière Club Tout Terrain ne prendra en charge un participant victime d'un accident pour le ramener au départ, si l'intégrité physique et psychique de ce dernier ne le permet pas.

Tout participant ayant subi une chute provoquant une perte de connaissance, s'engage à faire des examens complémentaires à l'hôpital avant de reprendre la randonnée. Sans preuve de ces examens complémentaires, le Vassivière Club Tout Terrain se verra dans l'obligation d'exclure le participant.

## **ARTICLE 14 – Accompagnateurs**

Chaque participant est libre lors de son inscription d'inscrire un ou plusieurs accompagnateurs.

Cet accompagnateur peut être éventuellement le/la passager(e) du participant. Il bénéficie des mêmes prestations que le participant (repas). En revanche, il ne peut prétendre à conduire une moto lors de la randonnée s'il est inscrit en tant qu'accompagnateur ou passager.

Le Vassivière Club Tout Terrain décline toute responsabilité en cas d'accident s'il est prouvé qu'un passager conduisait une moto sans être inscrit en tant que participant (inscription nominative).

## **ARTICLE 15 - Droit à l'image**

En s'inscrivant à l'évènement, chaque participant accepte sans contrepartie d'apparaître sur diverses vidéos et/ou photos couvrant l'évènement. Ces photos et/ou vidéos étant des outils de communication pour le Vassivière Club Tout Terrain et ses partenaires, un participant ne pourrait se retourner contre l'organisateur pour atteinte au droit à l'image, dès lors qu'il s'engage l'évènement.

## **ARTICLE 16 – Exclusion**

La transgression d'un des articles du présent règlement peut motiver une exclusion de la part du Vassivière Club Tout Terrain.

Le Vassivière Club Tout Terrain se réservant le droit d'exclure quiconque porterait atteinte au bon fonctionnement de l'organisation, ou serait jugé dangereux pour lui et les autres participants.

L'exclusion implique instantanément l'interdiction de poursuivre les activités, et le dégageant total de la responsabilité du Vassivière Club Tout Terrain. Le Vassivière Club Tout Terrain est seul juge de ces appréciations et décisions. En cas d'exclusion pour manquement au règlement, aucun remboursement ne sera effectué par le Vassivière Club Tout Terrain. L'intégralité de la somme versée par le participant restera due.

## **ARTICLE 17 – Annulation**

Si l'évènement devait être annulé du fait du Vassivière Club Tout Terrain, l'intégralité des sommes perçues serait remboursée.

En cas d'annulation de la part du participant ou de l'un de ces accompagnateurs, quelle qu'en soit la raison, la totalité de la somme versée sera remboursée (hors frais

de dossier de 40 €), si, et seulement si, cette annulation intervient au moins 30 jours avant la date de l'événement.

30 jours avant la date du début de l'évènement, un remboursement de 50 % des sommes versées sera remboursé.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'abandon au cours de la randonnée.

## **ARTICLE 18 – Inscription**

Pour s'inscrire, chaque participant doit créer un compte sur le site <https://ffm.engage-sports.com>

L'inscription est nominative, elle ne peut être ni échangée, ni revendue.

Les inscriptions sont closes 10 jours avant la date du début de l'événement, ou, le cas échéant, lorsque le nombre maximal de participants est atteint.

## **ARTICLE 19 – Paiement**

Le paiement s'effectue en un seul versement lors de l'inscription sur le site <https://ffm.engage-sports.com> par carte bancaire.

## **ARTICLE 20 – Engagement**

En s'inscrivant à cet évènement, les participants s'engagent à respecter scrupuleusement le présent règlement.

Le Vassivière Club Tout Terrain ne pourra être tenue responsable de quelque dommage que ce soit, survenu aux conducteurs, passagers, accompagnateurs, à leur équipement, aux motos et à leurs accessoires, et ce, durant toute la durée de l'évènement.

Chaque participant atteste que sa condition physique et psychique lui permet de pratiquer une activité physique régulière comme la conduite d'une moto ou quad en tout terrain.

Il garantit à l'organisateur avoir fait contrôler par son médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive dans l'année en cours, et qu'il ne mettra pas, à ce titre, en cause la responsabilité de l'organisateur.

## **ARTICLE 21-Contacts**

Adresse postale : Vassivière Club Tout Terrain 163 route D'Aubusson 23460 ROYERE DE VASSIVIERE

Email : [vcttr@wanadoo.fr](mailto:vcttr@wanadoo.fr)

Téléphone : Loïc 06.81.19.48.59 et J.Jacques : 07.83.09.16.65

Sites web: <http://vctt.e-monsite.com> Facebook: <https://www.facebook.com/VCTT23/>

Instagram : [https://www.instagram.com/vassiviere\\_club\\_tout\\_terrain\\_/](https://www.instagram.com/vassiviere_club_tout_terrain_/)